



## INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Ce document, approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin, rend compte de la réalisation des dépenses et recettes de l'année précédente.

Véritable bilan financier de la commune, le compte administratif permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif, et la réalité de leur exécution. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

#### 1. RESULTAT DE L'EXERCICE

Les résultats cumulés du budget principal au titre de l'exercice 2018 s'établissent ainsi qu'il suit :

<u>Budget principal</u> <u>Ville M14</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	10 602 405.50 €	14 064 187.02 €	3 461 781.52 €
Investissement	4 652 500.24 €	5 770 827.84 €	1 118 327.60 €
<b>Résultat global</b>			<b>4 580 109.12 €</b>
Restes à réaliser	2 231 360.35 €	1 061 804.10 €	

#### 2. RECAPITULATIF PAR CHAPITRE ET OPERATION

Rappel : Le budget principal est voté par chapitre en fonctionnement, et par opération et chapitre en investissement.

Structure du compte administratif

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
011 - Dépenses générales	2 491 603.36 €	013 - Atténuations de charges	94 734.20 €
012 - Charges de personnel	5 863 174.61 €	70 - Produits de service	727 891.02 €
65 - Autres charges gestion courante	1 370 856.88 €	73 - Impôts et taxes	8 301 573.42 €
66 - Charges financières	98 230.68 €	74 - Dotations et participations	2 062 329.79 €
67 - Charges exceptionnelles	5 625.86 €	75 - Autres produits de gestion	35 737.33 €
		76 - Produits financiers	3 426.64 €
		77 - Produits exceptionnels	204 912.32 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 829 491.39 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>11 430 604.72 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre section	772 914.11 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	125 680.30 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 507 902.00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 602 405.50 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>14 064 187.02 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
20 - Immobilisations incorporelles	68 379.38 €	13 - Subventions d'investissement	91 350.40 €
204 - Subventions d'équipement	24 314.24 €	16 - Emprunts	
21 - Immobilisations corporelles	1 339 211.50 €	10 - Dotations, fonds divers, réserves	2 201 655.63 €
23 - Immobilisations en cours	1 050 595.65 €	23 - Immobilisations en cours	106 294.62 €
Opération 11 - Maison des associations	1 479 272.25 €		
16 - Emprunts	372 671.07 €		
45 - Opérations pour compte de tiers	580.40 €	45 - Opérations pour compte de tiers	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 335 024.49 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 399 300.65 €</b>
040 - Opérations d'ordre entre section	125 680.30 €	040 - Opérations d'ordre entre section	772 914.11 €
041 - Opérations patrimoniales	191 795.45 €	041 - Opérations patrimoniales	191 795.45 €
		001 - Solde d'exécution reporté	2 406 817.63 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 652 500.24 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>5 770 827.84 €</b>

### 3. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le budget principal comporte deux opérations d'investissement :

OPERATIONS	Montant du programme	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement Réalisés en 2018	Reste à financer
OP 11 : Construction de la maison des associations	3 300 000 €	1 394 297.78 €	1 479 272.25 €	426 429.97 €

### 4. DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 s'élève à 3 185 043.85 €.  
Quatre emprunts composent la dette de la ville, à savoir trois à taux fixe et un à taux variable.

Les annuités payées au titre de l'exercice se décomposent comme suit :

- Intérêts de la dette : 101 146.17 €
- Intérêts courus non échus : 27 250.56 €
- Remboursement de capital : 372 671.07 €

**La présente présentation, jointe à la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux accompagne le compte administratif figurant au nombre des pièces annexes remises auxdits conseillers.**